

## RÉOUVERTURE PROGRESSIVE

Lycée François BAZIN

JUIN 2020

➔  
MAJ  
05 06 20

Dates	Classes	Modalités
<b>Lundi 8 juin 2020 à 8 heures</b>	<b>Voie Professionnelle</b> Seconde, Première, Terminale 2PRO, 1PRO, TPRO  <b>Voie Générale et Technologique</b> Terminales TES, TS1, TS2, TDD1, TDD2	Entrée et sortie spécifique pour la voie professionnelle : entrée fournisseurs Accueil et information avec le PP 9 h 00 démarrage EDT
<b>Mardi 9 juin 2020 à 8 heures</b>	<b>Voie Générale et Technologique</b> Terminale <b>TDD3</b>	Accueil et information avec le PP 9 h 00 démarrage EDT
<b>Jeudi 11 juin 2020 à 8 heures</b>	<b>Voie Générale et Technologique</b> Premières 1G1, 1G2, 1G3, 1DD1, 1DD2	Accueil et information avec le PP 9 h 00 démarrage EDT
<b>Lundi 15 juin 2020 à 8 heures</b>	<b>Voie Générale et Technologique</b> Secondes 2GT1, 2GT2, 2GT3, 2GT4	Accueil et information avec le PP 9 h 00 démarrage EDT
	<b>Enseignement supérieur BTS</b>	Continuité pédagogique
Les élèves internes seront accueillis à partir de 7h30		

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- L'Emploi Du Temps sera à consulter sur l'ENT via Pronote 48 heures avant la reprise
- Pour les élèves qui font le choix de ne pas revenir en présentiel la continuité pédagogique à distance perdue.
- Certains enseignements seront assurés totalement à distance.
- Il est impératif pour les élèves venant au lycée de se munir de leur ordinateur portable.
- Lors des séances d'EPS, les élèves arriveront en tenue adaptée, munis d'une bouteille d'eau et d'une serviette éponge (vestiaires non accessibles).

### PROTOCOLE SANITAIRE

La rentrée est conditionnée au respect du protocole sanitaire qui fixe 5 principes fondamentaux : le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, la formation, l'information et la communication.

Dans ce contexte, même si une distribution de masques est prévue, il est demandé que chacun vienne au lycée déjà équipé/protégé le jour de la rentrée.

Le protocole sanitaire établi fixe une capacité d'accueil maximale afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous. Si les effectifs sont supérieurs à cette capacité les EDT seront aménagés.